

# sèvre & loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire

## TRI DES DÉCHETS

### Une nouvelle solution pour le tri des déchets alimentaires en Sèvre & Loire

Afin de favoriser le tri et la valorisation des déchets alimentaires, la Communauté de communes Sèvre & Loire déploie progressivement sur le territoire, et selon les communes, des bornes de collecte dédiées. Ce nouveau dispositif s'adresse aux habitants en résidence collective ainsi qu'aux maisons de bourg ne disposant pas de jardin, et vise à simplifier le geste de tri au quotidien.

Si les habitants sans jardin privatif disposaient déjà de points de tri, ceux-ci restaient peu nombreux. Le déploiement progressif sur les 11 communes de Sèvre & Loire de nouvelles bornes, plus compactes et mieux adaptées aux usages, permet de rendre le tri des déchets alimentaires plus accessible.

Accessibles librement 24h/24, ces bornes permettent aux habitants de déposer leurs déchets alimentaires près de leur domicile. Collectés puis compostés, ces déchets seront ensuite revalorisés en agriculture. Une solution simple et efficace pour encourager le tri à la source et réduire les déchets jetés dans la poubelle d'ordures ménagères.

#### Quels déchets peut-on déposer dans les bornes de collecte ?

Tous les déchets issus de la préparation et des restes de repas peuvent être déposés dans les bornes de collecte des déchets alimentaires. Oui, tous !

Pour vous aider à adopter le bon réflexe, retenez cette règle simple : « dès qu'un aliment provient de la nature, il peut être composté ! ».

En revanche, certains éléments sont strictement interdits dans les bornes de collecte : les sacs et emballages, quels qu'ils soient, y compris ceux présentés comme « biodégradables » et « compostables ».

#### Localiser la borne près de chez vous

Une carte en ligne, accessible depuis le site internet « Déchets » de la communauté de communes, permet de localiser les bornes de collecte à proximité de votre domicile. Elle est régulièrement mise à jour en fonction de l'avancement du déploiement des bornes sur le territoire.

## AVENIR DU TERRITOIRE

### Projet de crématorium : une enquête publique liée au dépôt du dossier d'autorisation se tient du 4 février au 6 mars

Depuis plusieurs années, le taux de crémation pour les obsèques augmente largement dans les choix funéraires. Il s'élève à près de 50 % en Loire-Atlantique. Face aux attentes croissantes des familles, la Communauté de communes Sèvre & Loire s'est engagée à porter le projet de création d'un crématorium intercommunal au Loroux-Bottereau.



Scannez-moi pour accéder à la carte de localisation des bornes de collecte



**Aujourd'hui, dans le cadre du parcours administratif de ce projet d'envergure, une enquête publique se tient du 4 février au 6 mars.**

L'accès à des services de crémation rapides et dignes est devenu une priorité pour les habitants du territoire de Sèvre & Loire et plus largement du sud Loire. Dans son projet de crématorium moderne et respectueux de l'environnement, implanté au 390 Le Plessis au Loroux-Bottereau, la communauté de communes prévoit trois grands objectifs : réduire les délais d'attente pouvant actuellement aller jusqu'à 10 jours ; offrir un service moderne et respectueux de l'environnement ; assurer une intégration harmonieuse dans le paysage local.



### 31 jours d'enquête publique et 5 permanences avec le commissaire enquêteur

Conformément aux procédures administratives d'un tel projet, celui-ci, rendu à l'étape du dépôt d'autorisation en Préfecture, fait l'objet d'une enquête publique. Celle-ci se déroulera du 4 février au 6 mars 2026. A l'issue de cette phase, et après avis de la Commission Départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques (CODERST), l'autorisation de création du crématorium pourra être délivrée par le Préfet. Durant les 31 jours d'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur les registres papier mis à disposition en 3 lieux : les deux sites de la communauté de communes à Vallet et Divatte-sur-Loire ainsi qu'en mairie du Loroux-Bottereau.

Il pourra aussi écrire à l'attention du commissaire enquêteur, que ce soit par mail à [enquete-publique.crematorium@cc-sevreloire.fr](mailto:enquete-publique.crematorium@cc-sevreloire.fr) ou par courrier au siège de la CCSL, 1 place Charles de Gaulle, 44330 Vallet. Avec systématiquement pour objet « Enquête publique Crématorium ».

### Calendrier des 5 permanences

- **Mercredi 4 février 2026** : de 9h30 à 12h30 au siège de la CCSL à Vallet.
- **Jeudi 12 février 2026** : de 14h à 17h au siège de la CCSL à Vallet.
- **Samedi 14 février 2026** : de 9h30 à 12h en Mairie du Loroux-Bottereau.
- **Mercredi 25 février 2026** : de 9h30 à 12h30 à l'Espace Loire de la CCSL à Divatte-sur-Loire.
- **Vendredi 6 mars 2026** : de 14h à 17h à l'Espace Loire de la CCSL à Divatte-sur-Loire.

### HABITAT

## Rénovation des logements : un webinaire pour connaître toutes les démarches

Mercredi 11 février, de 18h45 à 19h30, la Communauté de communes Sèvre & Loire et Citémétrie organisent un webinaire sur la rénovation, énergétique et/ou d'adaptation, des logements. Durant 45 minutes, l'objectif de cet événement va être d'informer et d'expliquer les différents dispositifs d'accompagnement pour favoriser les démarches administratives, techniques et financières liées à des travaux de rénovation énergétique d'un logement et/ou d'adaptation du logement, liés au vieillissement et/ou au handicap d'une personne.

Quels travaux ? Quels conseils ? Quelles aides financières ? Se lancer dans un projet de rénovation et/ou d'adaptation d'un logement peut être complexe. C'est pourquoi le webinaire va vous aider à y voir plus clair en présentant :

- Les missions de l'Espace Habitat & Energie de la communauté de communes
- Les missions de CITEMETRIE : info, conseils, accompagnements des ménages dans les travaux d'adaptation de leur logement
- Les conseils pratiques pour mener de bons travaux de rénovation dans son logement
- Les dernières infos 2026 de MaPrimeRénov' et de MaPrimeAdapt' : les aides financières

**Si vous souhaitez participer au webinaire, vous pouvez envoyer un mail à [habitat.ccsli@citemetrie.fr](mailto:habitat.ccsli@citemetrie.fr) ou par téléphone au 02.51.71.92.12.** Nous vous communiquerons le lien du webinaire à l'issue de votre inscription.